



VILLE DE
BERNAY

Le Maire

Sénateur de l'Eure

Monsieur Guillaume PEPY
Président de la SNCF
34, rue du Commandant Mouchotte
75014 PARIS

Bernay, le 23 juillet 2014

Réf : MB/JBL/AB/14/108

Objet : Ligne Paris - Caen - Cherbourg

Monsieur le Président,

Je souhaite attirer votre attention sur la ligne Paris - Caen - Cherbourg qui dessert la gare de Bernay.

En effet, le compte rendu de la dernière réunion « associations de consommateurs - SNCF de la ligne Paris - Caen - Cherbourg » du 10 juillet 2014 laisse apparaître de réels sujets d'inquiétude pour le présent et l'avenir.

Dans l'immédiat, s'agissant de la régularité des trains Intercités, je m'interroge sur la différence entre le chiffre fourni par vos services (90% pour le premier semestre 2014) et celui avancé par l'association des usagers de la gare de Bernay (78%). Le premier ratio est semble-t-il obtenu par une mesure « en fin de parcours à 10 minutes près » tandis que le second fait état du retard de plus de 5 minutes effectivement constaté en gare de Bernay. Vous comprendrez que pour l'usager Bernayen, c'est ce retard qui importe et explique un certain mécontentement, renforcé par le mouvement de grève du 11 au 24 juin dernier.

Ensuite, et toujours concernant les conditions actuelles de voyage, les progrès récents sont à encourager et à intensifier (fonctionnement normal des toilettes à bord, climatisation, et propreté des trains), de manière à offrir des conditions de voyage correctes et accessoirement, en rapport avec les tarifs des abonnements et billets pratiqués.

Plus globalement, ces deux points me permettent d'évoquer l'avenir et le dossier très important de la rénovation de la ligne Paris - Caen - Cherbourg qui faisait partie des 12 lignes « sensibles » identifiées par la SNCF en janvier 2011.

Plus de 3 ans après, je souhaiterais connaître l'état d'avancement et surtout les perspectives du plan de renforcement de la qualité de service qui devait permettre d'améliorer sensiblement la situation tant en ce qui concerne le matériel roulant que les installations fixes (aiguillages et signalisations notamment).

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire